Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Permis de construire ou déclaration de travaux

Par maison17

Bonjour ,
Nous avons trouver une maison à acheter dans le secteur que l'on rechercher etc ,cette maison n'a pas était fini par le propriétaire suite à des souci financiers ,Pour faire simple il y a la dalle de béton , les quatre murs et la charpente de poser (pas de tuiles ,pas de fenêtres...)
Le dépôt de permis de construire à etai déposer en 2011 donc autant vous dire qu'il n'est plus valable , avec les nouvelle norme depuis le 1mars pour faire une nouvelle demande de permis nous devons passer par un architecte, nous serions soumis à la rt2012 etc donc surcoûts des opérations plus de 25000? se qui n'est pas possible pour nous .
Alors voilà nos questions . De se que j'ai compri le permis sert pour la création d'un volume supérieur à 20m2 et 1m80 de haut , donc pour le moment c'est bon l'ancienne propriétaire avez fait sa dans les règles.
Dans la mesure ou pour refaire une toiture une simple demande préalable de travaux est nécessaire,idem pour la création ou changement d'ouverture sur les façades,ainsi que pr les enduit ,changement de destination etc .
Donc somme nous réellement obligé de déposer un permis de construire dans la mesure ou le volume et déjà créé dans les règles ou peu ont simplement faire plusieurs demandes de travaux Pour tout finir ?

J'espère avoir été asser clair dans mes explications car le cas est asser particulier, en vous remercient d'avance pour les réponses que vous pourrez nous apporté .

Par Tisuisse1

Question déjà posée sur un autre forum et des réponses vous ont été apportées par des juristes. Merci de suivre ces réponses.